

Piscine La Fayette - Tarification complémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : A l'occasion de l'ouverture de la Piscine La Fayette, il s'avère que les usagers utilisent systématiquement les casiers de consigne des vestiaires de façon individuelle, alors que les vêtements de différentes personnes d'une même famille ou d'un même groupe pourraient être rangés dans un seul casier. Ce comportement conduit à une saturation rapide de la capacité de ces consignes.

Ces équipements étant jusqu'alors offerts à titre gratuit, il est proposé d'appliquer un tarif de 2 F (deux francs), prévu techniquement par ces matériels, de façon à inciter les utilisateurs à grouper leurs vêtements dans les casiers, et à dissuader les enfants de fermer par jeu ces casiers automatiques.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter cette nouvelle tarification prévue pour la saison 1998/1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la tarification proposée.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.